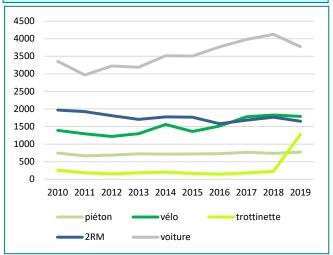
# Analyse des accidents de trottinettes : Données du Registre des victimes d'accidents du Rhône

Equipe	Céline Vernet, Amina Ndiaye (Université Gustave Eiffel, TS2, UMRESTTE)
Achèvement	2022
Méthodologie	Analyse des données du Registre du Rhône <sup>1</sup>

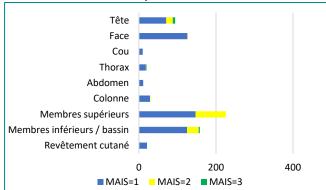
## Evolution du nombre de victimes selon le type d'usager



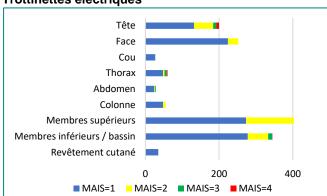
Source : Registre du Rhône

### Traumatismes consécutifs aux accidents de trottinettes

#### Trottinettes non électriques



#### Trottinettes électriques



En France et à travers le monde ont émergé ces dernières années des engins de déplacement personnels motorisés, en particulier des trottinettes. Les traumatismes liés au développement de la pratique peuvent être analysés grâce au registre du Rhône, qui recense toutes les victimes de la route dans le département du Rhône.

#### **Accidentalité**

En 2018 sont recensées dans le registre du Rhône 221 personnes blessées suite à un accident en trottinette, puis 1 279 en 2019 soit une hausse de 478 %. Cela traduit le développement récent de ce mode de déplacement, en relation avec l'arrivée des flottes de trottinettes en libre-service à Lyon fin 2018.

Toutes gravités confondues en 2019, les principaux types d'usagers victimes relevés par le Registre sont les automobilistes (39,7 %), puis les cyclistes (18,5 %), les usagers de deux-roues motorisés (16,9 %), les utilisateurs de trottinettes (12,2 %), et les piétons (7,9 %). Ainsi, les usagers de **trottinettes** deviennent en 2019 le quatrième type d'usager parmi les victimes du Registre, **devant les piétons**.

Les deux-tiers des victimes sont accidentées en trottinettes électriques. Le groupe des trottinettes « non électriques » est constitué des trottinettes mécaniques et des trottinettes de motorisation inconnue.

#### Lésions

Les lésions sont plus fréquentes chez les usagers de trottinettes électriques, avec en moyenne 2,1 lésions par victime, contre 1,8 chez ceux qui utilisent la trottinette classique. De plus, que la trottinette soit motorisée ou non, les zones corporelles les plus souvent atteintes sont par ordre décroissant les membres supérieurs, les membres inférieurs, la face et la tête. Les autres zones sont moins souvent touchées.

Les victimes accidentées en trottinettes électriques sont plus gravement atteintes. En effet les lésions AIS4+² sont uniquement retrouvées chez les utilisateurs de trottinettes motorisées et ces lésions siègent principalement au niveau des **zones vitales**, à savoir **la tête**; le thorax et le bassin dans une moindre mesure. Les blessures intra-abdominales sont essentiellement retrouvées chez les usagers de trottinettes électriques et les fractures de rachis (AIS2) sont un peu plus fréquentes chez ces derniers.

Cette analyse descriptive montre la plus grande gravité des accidents impliquant des usagers de trottinettes motorisées comparés à ceux des trottinettes classiques. La vitesse, plus élevée chez les trottinettes électriques, semble être un facteur explicatif de cette différence.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Plus d'informations sur le Registre du Rhône en pages 22 à 24.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La présentation de l'échelle des lésions AIS, qui permet de caractériser la gravité d'une lésion est faite en page 198.